

Plus d'informations?

Call center Influenza

0800 99 777

www.influenza.be



COMMISSION
INTERMINISTÉRIELLE
INFLUENZA



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**



Service Public Fédéral
Affaires étrangères, Commerce
extérieur et Coopération au
Développement

Editeur responsable: Piet Vanthemsche
WTC III, Boulevard Simon Bolivar 30, 1000 Bruxelles



Ce que vous devez savoir sur la grippe aviaire

Maladie virale mortelle atteignant les oiseaux à des degrés divers mais surtout les poules, oies et canards, la grippe aviaire (ou influenza aviaire, AI) est présente en Asie depuis 1996. Une souche hautement agressive (H5N1), mise en évidence dès 1997, peut infecter l'homme lors de circonstances particulières. Pour contrecarrer l'évolution de la maladie, il importe de respecter certaines conduites et précautions.



Dans quelles régions la maladie règne-t-elle aujourd'hui?

Le Sud-Est asiatique, la Russie et plus près de nous la Turquie, la Croatie et la Roumanie (situation au 10 novembre 2005)

Quel est le premier souci des autorités sanitaires au niveau mondial?

Elles craignent une adaptation à l'être humain du virus de l'IA, le rendant ainsi transmissible d'homme à homme. Afin d'éviter au maximum la survenance de cette adaptation, il importe de tout mettre en œuvre pour empêcher l'émergence du virus au niveau des animaux.

Il y a-t-il un risque lié à la consommation de produits de volaille?

Le risque est relatif:

1. De nombreux pays – dont l'Europe – ont depuis le début interdit l'importation de produits de volaille (animaux vivants, viande, œufs, plumes ...) en provenance des pays touchés par la maladie.
2. Le virus étant détruit dès 70°, il n'existe pas de danger à consommer viande de volaille et œufs cuits.

Quelles sont, pour les voyageurs, les mesures de précaution à prendre?

1. En voyage vers un pays touché par la maladie

- éviter toute visite ou contact avec la volaille ou oiseaux sauvages (marché, exposition, parcs zoologiques...); le contact avec des fèces (plumes, litière...) constitue un risque particulier
- ne consommez que des produits de volaille (viande, œufs...) bien cuits
- respectez les règles élémentaires d'hygiène: lavage des mains régulier, pendant la préparation et au moment des repas



2. Au retour d'un pays touché par la maladie:

- l'importation de tout oiseau vivant ou denrée alimentaire au retour, est interdit.
- au retour en Belgique, le contact des voyageurs avec les volailles est interdit pendant les 4 jours qui suivent la date du retour
- les voyageurs qui ont été en contact avec des volailles pendant leur séjour et qui présentent des symptômes de malaise général, de toux et de fièvre dans la semaine qui suit le retour, doivent consulter leur médecin traitant.

